



TAXE D'APPRENTISSAGE 2026

Croire en chaque potentiel,
agir pour demain.

Votre **taxe** pour soutenir
les **talents** du futur !

ÉDITO

Chers Partenaires,

Chaque année, le solde de la taxe d'apprentissage représente bien plus qu'un simple versement : c'est l'opportunité d'investir concrètement dans la formation et l'employabilité des talents qui rejoindront demain vos équipes.

Dès la fin mai 2026, vous pourrez affecter le solde de votre taxe d'apprentissage aux écoles du Groupe IGENSIA Education via SOLTÉA. Au Groupe IGENSIA Education, nous croyons que l'excellence académique doit être accessible à tous : ouverte, inclusive et exigeante. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'être une association à but non lucratif, indépendante et sans actionnaires.

Nous défendons ce que nous appelons **la troisième voie** : une alternative qui allie la mission d'intérêt général d'un acteur public à l'agilité d'un acteur privé, pour rester alignés avec les besoins concrets des entreprises.



LE MEILLEUR DES DEUX MONDES, OÙ L'HUMAIN PASSE AVANT LE PROFIT

En nous soutenant, vous...

- Investissez dans la formation et l'employabilité des talents de demain
- Soutenez un modèle d'école ouverte et engagée, sans actionnaires
- Encouragez une pédagogie innovante et professionnalisante, au plus près des réalités économiques
- Contribuez à former des professionnels prêts à faire face aux enjeux de demain



Le Groupe IGENSIA Education, ses écoles et l'ensemble de ses apprenants vous remercient pour votre confiance et votre engagement à nos côtés.



STÉPHANE DE MIOLLIS
Directeur Général
Groupe IGENSIA Education

POURQUOI CHOISIR LE GROUPE IGENSIA EDUCATION ?

UN MODÈLE UNIQUE :

- **Association à but non lucratif** : indépendante et sans actionnaires
- **1 campus 100% dédié à l'apprentissage**, plus grand campus d'enseignement supérieur dédié à l'apprentissage en France
- **12 campus** : 11 en France et 1 à Casablanca
- **98 000** alumni dont + de 20 000 dans la fonction RH



UN IMPACT CONCRET SUR LES TALENTS :

- **19 000** personnes formées chaque année
- **594 apprenants** en situation de handicap accompagnés et formés entre 2024/2025
- **+ de 3 500 formateurs**, intervenants et experts métiers
- **+ de 175 universités partenaires**
- **91% de diplômés en poste** dans les 6 mois (en 2023)

UN GROUPE QUI INNOVE DEPUIS 50 ANS :

- **50 ans** d'innovation pédagogique
- **1 incubateur national** et 130 projets incubés
- **3 laboratoires de recherche** appliquée : LARA pour le commerce, LISPE pour les ressources humaines, LISER pour l'informatique



Nous **soutenir**, c'est s'engager pour la **formation de talents en phase avec vos enjeux sectoriels**, mais également, faire des singularités de nos étudiants une réussite commune.



COMMENT SOUTENIR LE GROUPE IGENSIA EDUCATION ?

6 ÉTAPES CLÉS :

Dès maintenant :

1. Vérification de vos habilitations SOLTÉA sur net.entreprises.fr
2. Calcul du montant dû au titre de la masse salariale 2025

Début mai 2026 :

3. Votre entreprise déclare les informations sur la DSN d'avril 2026 et verse le solde de la taxe d'apprentissage à l'URSAFF

Du 26 mai au 21 août 2026 puis du 3 septembre au 21 octobre 2026 :

4. 1^{re} et 2^e campagne de répartition : votre entreprise affecte ses fonds aux établissements, selon ses choix, via la plateforme SOLTÉA

Juin 2026 :

5. L'URSAFF verse à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) le montant perçu de votre solde de taxe d'apprentissage (- ses frais de gestion)

Entre début septembre et début novembre 2026 :

6. La CDC verse les fonds que vous avez affectés aux écoles (- ses frais de gestion)

RETROUVEZ-NOUS SUR SOLTÉA :

Pour flécher vos fonds aux écoles du Groupe IGENSIA Education (Paris, Lyon ou Toulouse) via SOLTÉA :

NOTRE SIREN :

312 495 096

LA LISTE DES CODES UAI DE NOS ÉCOLES

PARIS :

ABC - 0754412N - ESAM - 0754389N -
ICD - 0753147N - IGENSIA RH - 0754738T -
IMSI - 0755935U - IPI - 0755456Y -
ISCPA - 0755324E

LYON :

ESAM - 0693700X - ICD - 0694644Y -
IGENSIA RH - 0693270E - IMIS - 0693496A -
IMSI - 0694387U - IPI - 0694425K -
ISCPA - 0693767V

TOULOUSE :

ICD - 0312269Y - IGENSIA RH - 0312739J -
IMSI - 0313193C - IPI - 0312930S -
ISCPA - 0312876H

À PROPOS DE VOTRE ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse :

Mail : Téléphone :

**Notre entreprise a le plaisir de vous informer qu'elle a effectué sur l'application « SOLTÉA »
l'affectation de tout ou partie du solde de la taxe d'apprentissage.**

ABC Paris - ESAM Paris/Lyon - ICD Paris/Lyon/Toulouse - IGENSIA RH Paris/Lyon/Toulouse -
IMIS Lyon - IMSI Paris/Lyon/Toulouse - IPI Paris/Lyon/Toulouse - ISCPA Paris/Lyon/Toulouse

Montant approximatif : €

OU Montant de la masse salariale : € ET % sur SOLTÉA

BON À SAVOIR : nouveau circuit des fonds du solde de la taxe d'apprentissage (taux 0,09%)

BESOIN D'AIDE ?

Une équipe de 6 experts à votre écoute pour vous accompagner depuis votre déclaration d'affectation du solde de votre taxe d'apprentissage à sa saisie !

TAXE-APPRENTISSAGE@IGENSIA.COM | N° VERT : 0 800 949 433